

L'inscription à l'école Maternelle Campus de Ain Aar 2023 - 2024

Chers parents,

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à l'International College (IC) comme une école potentielle pour votre enfant pour l'année académique 2023-2024. Veuillez trouver ci-dessous, des informations importantes concernant les inscriptions.

I. LES CONDITIONS REQUISES POUR L'INSCRIPTION :

A. La limite d'âge :

Le candidat à la Petite Section doit être âgé de trois ans **avant le 15 octobre 2023**.

B. La préparation à l'école :

Tous les élèves de la Petite Section / Nursery doivent être entraînés à la propreté avant de commencer l'année scolaire 2023-2024. Ils doivent être capables de communiquer leurs besoins y compris celui d'aller aux toilettes.

II. LE PROCESSUS D'INSCRIPTION :

A. Le formulaire d'inscription :

Le formulaire d'inscription est disponible en ligne <https://ic.eduka.school/login>

Veuillez vous assurer de télécharger les éléments suivants :

1. Une photo de passeport de l'enfant
2. Une copie de sa carte d'identité, de son passeport et de son extrait d'état civil individuel (اخراج قيد فردي)
3. Une copie de l'acte de naissance de l'hôpital où l'enfant est né
4. Une copie du diplôme si le(s) parent(s) est / sont ancien(s) de l'IC

Les formulaires d'inscription doivent être complétés et soumis au plus tard **le 13 janvier 2023**. Les demandes soumises après cette date seront ajoutées sur la liste d'attente jusqu'à ce qu'une place se libère. Les parents peuvent contacter l'administration de l'école maternelle s'ils ont besoin d'aide.

B. La réunion avec la Directrice de l'école maternelle et/ou le Directeur adjoint :

Après avoir soumis le formulaire en ligne, l'administration de l'école maternelle organise une réunion en ligne au cours de laquelle les deux parents rencontrent la Directrice de l'école maternelle et/ou le Directeur adjoint pour faire connaissance les uns avec les autres.

C. Les frais d'inscription :

Une fois que le formulaire d'inscription est soumis, les parents doivent payer les frais d'inscription en espèces au **Business Office** campus de Ain Aar. Les horaires de travail des caissiers sont du lundi au vendredi de 7h30 à 14h45, sauf le mercredi de 7h30 à 13h45. Une fois le paiement effectué, les parents doivent passer par le bureau de l'école maternelle pour remettre le reçu et planifier l'entretien de leur(s) enfant(s) **le 21 janvier 2023**.

D. Entretien enseignant-enfant :

Après avoir payé les frais d'inscription, l'administration de l'école maternelle fixe un rendez-vous pour l'entretien enseignant-enfant qui aura lieu **le 21 janvier 2023 sur le campus**.

E. Résultats :

1. Le comité d'admission de l'école revoit le dossier du candidat conformément à la politique de l'école.
2. La décision du comité sera communiquée par le bureau d'admission **le 3 février 2023**. Les résultats de l'admission seront envoyés par courriel.

Si, pour une raison quelconque, après l'acceptation de votre enfant, vous ne souhaitez plus l'inscrire à l'IC, veuillez en informer par écrit le bureau d'admission et le bureau de l'école maternelle afin que la place vacante puisse être attribuée à d'autres candidats.

III. JOURNÉE PORTES OUVERTES VIRTUELLES :

L'école organise une journée portes ouvertes virtuelles **le 6 décembre 2022 à 17h**. Il s'agit d'une opportunité pour vous de créer des liens avec la future école de votre enfant. Durant ce moment, vous en apprendrez davantage sur la vision et la mission de l'IC. Cliquez [ici](#) pour y accéder rapidement.

IV. LA VISITE DU CAMPUS :

Après la journée portes ouvertes virtuelles, l'administration de l'école maternelle organise des visites de l'établissement pendant trois jours : **les 13 et 20 décembre 2022 et le 10 janvier 2023**. Ces visites permettent aux parents de se familiariser avec leur nouvel environnement et de mieux connaître l'école sous tous ses aspects : vie scolaire, culture et apprentissage. Il y aura trois tours par jour, chacun de trente minutes. Deux membres de chaque famille peuvent s'inscrire à l'une de ces visites. Cliquez [ici](#) pour y accéder rapidement.

V. LES FRAIS DE SCOLARITÉ :

La date limite pour le paiement d'acompte des frais de scolarité du premier trimestre et de la cotisation des frais de développement du collège est le **3 mars 2023**.

Veillez noter que :

1. Les frais de scolarité du premier trimestre ne sont pas remboursables.
2. La somme versée pour les frais de développement pour les nouveaux élèves n'est remboursable que si une demande écrite est soumise au Business Office avant **le 1er septembre 2023**, après quoi, aucun remboursement ne sera effectué et pour quelle qu'en soit la raison.

N.B : Tous les frais de scolarité sont payés au **Business Office** - campus de Ain Aar.

N.B : LE COLLÈGE REÇOIT PLUS DE DEMANDES QU'IL NE PEUT EN ACCUEILLIR ET SE VOIT PARFOIS DANS L'OBLIGATION DE REFUSER DES DEMANDES D'ÉLÈVES HAUTEMENT QUALIFIÉS. NOUS VOUS CONSEILLONS VIVEMENT DE POSTULER AUPRÈS D'AUTRES ÉCOLES.

Pour obtenir les dernières informations mises à jour, veuillez consulter le site web de l'IC à l'adresse www.ic.edu.lb ou contacter l'administration de l'école maternelle à Ain Aar au 04 914471/2/3 - 04 911246/7 - 03 212900 ext. 515, du lundi au vendredi entre 7h30 et 15h30.

Le bureau d'admission de l'IC
Ain Aar - Décembre 2022